



direction
départementale
de l'Équipement
Charente Maritime



service
de l'Urbanisme
et de l'Habitat

cellule
Servitudes d'utilité publique
Risques majeurs

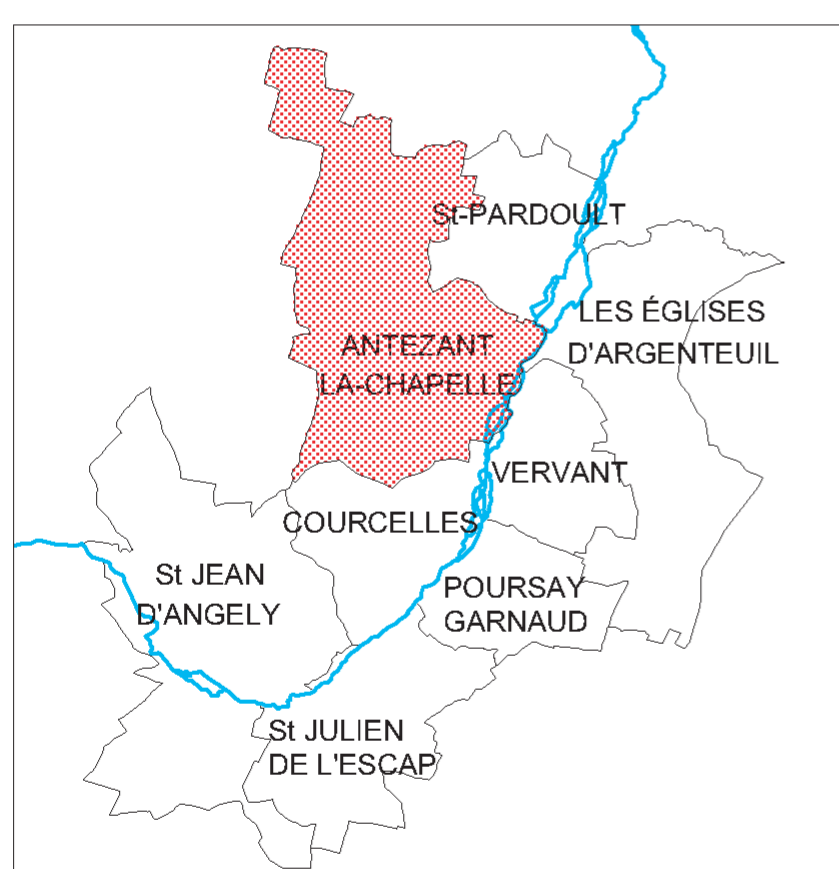
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE NATUREL PRÉVISIBLE INONDATION

PPR - inondation

loi Barnier n° 95-101 du 2 février 1995 (article 16)

décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux PPR

commune d' ANTEZANT LA CHAPELLE



vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
en date du : 28 juin 1996

Echelle : 1/5 000
numérisation : novembre 2005
antezant.wor

PPR BOUTONNE
référence crue de 1982

- zone A (risque fort) : zone inconstructible
- zone B (risque moindre) : constructibilité "tolérée" et soumise à conditions particulières
- 18.00 niveau maximum de la crue de 1982 estimé à partir des laisses de crue en mètre NGF (altitude normale IGN 69)

